



MEP01

MANAGEMENT DE PROXIMITE

Public

Personnel encadrant
(Direction, chef d'équipe,
cadre de santé, ...)
Ou toute personne appelée à
évoluer vers cette fonction

Durée – Taille du Groupe

2 jours (7h/jour)
8 à 10 personnes

Pré-requis

Aucun

Evaluation

A chaud

Moyens Pédagogiques

Formateur qualifié, support
pédagogique, apport
théorique et pratique

Tarif

INTRA : 1350,00 € HT / jour
hors frais de déplacement,
hors frais duplication de
support

Objectif global

- Permettre aux professionnels encadrants, d'adapter leur mode de management, en développant des compétences managériales et relationnelles.

Points clefs

- Identifier son rôle et ses responsabilités en tant que manager de proximité,
- Acquérir des outils et apprendre à les adapter en fonction des situations vécues et des objectifs institutionnels,
- Savoir reconnaître les attitudes et comportements qui favorisent la naissance d'un conflit,
- Développer ses capacités relationnelles, de négociation et trouver des solutions en fonction du contexte,
- Savoir prendre du recul et accompagner les collaborateurs dans le changement et obtenir leur adhésion,
- Mieux maîtriser les différentes techniques de communication,
- Etablir des relations positives avec les professionnels et les usagers,
- Savoir gérer une situation conflictuelle.

Cette action de formation est déployée au travers de nombreux exercices de cas pratique en sous-groupes ou en tronc commun.

Un certificat de réalisation sera fourni au stagiaire à l'issue de la formation.

« Apprendrez à appliquer les outils permettant de favoriser le développement et le maintien de la motivation »

Déai d'accès: « Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande. »

« Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts. » Version du document : V01_2024

Modalités d'accès handicap: Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.



CAP Avenir

CONSEIL - AUDIT - PRÉVENTION

SAS Conseil Audit Prévention Avenir • 42 rue Saint Marcel • 57000 Metz
☎ 06 79 84 77 62 • ✉ contact@cap-avenir.fr

SIRET : 841 45 6221 • CODE NAF 8559A • Numéro de déclaration d'activité : 44570389757